

FIBA SAS
7 avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM

Jean FOLTZER
151 avenue Aristide Briand
68200 MULHOUSE

ECA NEXIA
37 rue Elsa Triolet
21000 DIJON

RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 septembre 2022

POULLILLON SA
8 rue du Luxembourg
68310 WITTELSHEIM
* * *

POULAILLON SA
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux actionnaires de la société POULAILLON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société POULAILLON relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC 2020-01, et sur les principaux impacts de ce changement sur les états financiers décrits aux pages 3 et 4 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 8 de l'annexe présente les informations relatives aux immobilisations corporelles. Il y est décrit le traitement retenu pour l'évaluation des actifs liés à l'activité eau minérale déficitaire, et notamment la réalisation d'un test de dépréciation.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ce test de dépréciation, notamment à revoir l'actualisation des flux de trésorerie et les perspectives de rentabilité de l'activité concernée, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues du plan stratégique établi par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Schiltigheim, Mulhouse et Dijon, le 30 janvier 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIBA SAS
Renaud PFLIEGER



Jean FOLTZER



ECA NEXIA
Philippe FERNANDES



POULAILLON SA

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

AU 30 SEPTEMBRE 2022

POULLAILLON

The logo for Poulailon features the company name in a dark red, serif, all-caps font, arched over a thick, dark red, curved line that tapers at both ends.

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE	6
NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	7
Note 1. Informations générales	7
Note 2. Base de préparation des états financiers	7
Note 3. Principes et méthodes comptables	7
Note 4. Périmètre de consolidation	12
Note 5. Principaux faits caractéristiques de la période	12
Note 6. Evènements postérieurs	13
Note 7. Immobilisations incorporelles	14
Note 8. Immobilisations corporelles	15
Note 9. Immobilisations financières	16
Note 10. Stocks et en-cours	16
Note 11. Clients et autres créances	17
Note 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie	17
Note 13. Capital	17
Note 14. Provisions pour risques et charges	17
Note 15. Dettes financières	18
Note 16. Dettes non financières	19
Note 17. Chiffre d'affaires	19
Note 18. Autres produits et charges d'exploitation	20
Note 19. EBITDA	20
Note 20. Résultat financier	20
Note 21. Résultat exceptionnel	21
Note 22. Résultat par action	21
Note 23. Impôts sur le résultat	21
Note 24. Information sectorielle	24
Note 25. Personnel	24
Note 26. Engagements hors bilan	25
Note 27. Informations relatives aux parties liées	25
Note 28. Informations générales complémentaires	26
Note 29. Honoraires des Commissaires aux Comptes	27

BILAN

En K€

Actif	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Immobilisations incorporelles	7	8 423	8 947
Dont écarts d'acquisition	7	5 362	5 910
Immobilisations corporelles	8	33 849	33 837
Immobilisations financières	9	1 142	1 039
Actif immobilisé		43 414	43 823
Stocks et en-cours	10	5 518	4 615
Clients et comptes rattachés	11	6 746	5 199
Autres créances et comptes de régularisation	11	8 370	9 307
Disponibilités	12	11 393	12 323
Actif circulant		32 027	31 444
Total de l'actif		75 441	75 267

Passif et capitaux propres	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Capital	13	5 111	5 111
Primes d'émission		10 035	10 035
Réserves consolidées		5 956	4 891
Résultat consolidé		1 061	1 064
Subventions d'investissement		250	-
Capitaux propres		22 413	21 101
Intérêts minoritaires		143	141
Provisions	14	1 880	1 643
Emprunts et dettes diverses	15	33 317	36 511
Fournisseurs et comptes rattachés	16	8 949	7 240
Autres dettes et comptes de régularisation	16	8 739	8 631
Dettes		51 005	52 382
Total du passif		75 441	75 267

Changement de méthode

Les comptes annuels de l'exercice 2021-2022 démarrant au 1^{er} octobre 2021 sont les premiers à entrer dans le champ d'application du nouveau règlement ANC 2020-01 relatif à l'établissement des comptes consolidés. Sur le bilan consolidé, l'application du nouveau règlement impacte la présentation des écarts d'acquisitions qui sont dorénavant intégrés dans la ligne immobilisations incorporelles. Les impôts différés actifs et passifs sont désormais inclus dans les postes Autres créances et Autres dettes. Pour simplifier la lecture, les chiffres de la période précédente sont retraités en conséquence.

COMPTE DE RESULTAT

En K€

	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Chiffre d'affaires	17	88 626	67 100
Achats consommés		(26 867)	(17 571)
Charges de personnel	25	(32 437)	(25 888)
Impôts et taxes		(1 511)	(1 276)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(5 804)	(5 666)
Autres charges et produits d'exploitation	18	(20 366)	(14 817)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		1 642	1 882
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(548)	(559)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		1 094	1 323
Résultat financier	20	(436)	(478)
Résultat courant des sociétés intégrées		658	845
Résultat exceptionnel	21	520	(24)
Impôts sur les résultats	23	(114)	263
Résultat net des sociétés intégrées		1 064	1 084
Résultat des minoritaires		2	20
Résultat net part du Groupe		1 061	1 064
Nombre d'actions avant dilution		5 111 119	5 111 119
Résultat net de base par action (en euros)		0,21	0,21
Résultat net dilué par actions (en euros)		0,21	0,21

Pour mémoire, le Groupe a bénéficié d'une indemnité d'assurance de 3 500 k€ sur l'exercice précédent, venant compenser partiellement les pertes liées à la crise sanitaire du COVID-19. Le résultat d'exploitation des comptes annuels au 30/09/2021 a ainsi été impacté positivement par cette indemnité à hauteur de 2 044 k€, le solde, soit 1 456 k€, a été comptabilisé en résultat exceptionnel puisque rattaché sur les exercices antérieurs.

Changement de méthode

Le principal impact de l'application du règlement ANC 2020-01 repose sur une nouvelle présentation du compte de résultat consolidé consistant à scinder le résultat d'exploitation en deux : avant et après dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition. Pour simplifier la lecture, les chiffres de la période précédente sont retraités en conséquence.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€

	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 30 septembre 2020	5 111	10 035	8 959	(4 066)	-	20 039	121	20 160
Affectation du résultat	-	-	(4 066)	4 066	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 064	-	1 064	20	1 084
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 30 septembre 2021	5 111	10 035	4 891	1 064	-	21 101	141	21 242
Subventions d'investissement	-	-	-	-	250	250	-	250
Affectation du résultat	-	-	1 064	(1 064)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 061	-	1 061	2	1 064
Situation au 30 septembre 2022	5 111	10 035	5 956	1 061	250	22 413	143	22 556

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

En K€

	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 063	1 084
Amortissements et provisions (hors provisions sur actif circulant)	6 087	6 679
Variation des impôts différés	254	(120)
Plus ou moins values de cession d'actif	54	385
Marge brute d'autofinancement des entreprises intégrées	7 458	8 028
Incidence de la variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité	(294)	853
Flux net de trésorerie générés par l'activité	7 164	8 881
Acquisition d'immobilisations	(5 414)	(6 844)
Dettes s./ acquisitions immos corporelles	390	(48)
Cessions d'immobilisations (hors titres consolidés)	250	4 181
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(4 774)	(2 711)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Emissions d'emprunts bancaires	2 446	4 172
Remboursements d'emprunts bancaires	(6 218)	(9 817)
Subventions reçues	250	412
Remboursements d'emprunts liés au crédit-bail	(832)	(1 429)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(4 354)	(6 662)
Variation de la trésorerie	(1 962)	(493)
Trésorerie à l'ouverture	9 771	10 264
Trésorerie à la clôture	7 809	9 771
Variation de trésorerie par les soldes	(1 962)	(493)

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1. Informations générales

Poulaillon SA est une société anonyme par actions de droit français créée le 11 janvier 2007 dont le siège social est situé 8 rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM (France). Elle est cotée depuis le 2 décembre 2015 sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris.

La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») ont pour activité principale la fabrication et la commercialisation de produits de boulangerie et de pâtisserie frais et surgelés (pains, viennoiseries, sandwiches, Moricettes®, mignardises, entremets, gâteaux, etc.). Le Groupe développe également une activité traiteur.

Depuis septembre 2016, le Groupe commercialise l'eau Minérale de Velleminfroy par sa filiale SAS EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY.

Depuis avril 2017, le Groupe a acquis un site de production situé à Saint-Vit (25) venant compléter les capacités de production de notre filiale BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2023.

Note 2. Base de préparation des états financiers

Le Groupe établit ses comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (règlement ANC n° 2020-01).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont présentées en milliers d'euros.

La société consolidante clôture ses comptes au 30 septembre. Il en est de même pour la plupart des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation, à l'exception des Sociétés Civiles Immobilières Poulaillon Construction, Les Mirabelles 2, Morschwiller Construction, Les Chenaies, Hochstatt Construction et Andelnans Construction qui clôturent leurs comptes au 31 décembre. Des comptes intermédiaires ont été établis par ces sociétés préalablement à la consolidation.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction qui affectent le montant des actifs et passifs à la date de clôture du bilan et le montant des produits et charges de l'exercice.

Note 3. Principes et méthodes comptables

3.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

3.2. Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées sont éliminées du résultat, dans la mesure où elles font double emploi avec le résultat des sociétés concernées.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont retraités.

3.3. Conversion des éléments en devises

Toutes les entités du Groupe établissent leurs comptes en Euro, qui est également leur monnaie de fonctionnement.

3.4. Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires du groupe est reconnu à la livraison des marchandises, qu'il s'agisse de la livraison BtoB pour la société BRETZELS MORICETTES MFP POUAILLON SA et POUAILLON SAINT-VIT SA ou BtoC pour les clients comptoirs du réseau de distribution.

Il en est de même pour les activités du secteur Eau avec les sociétés EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS et SOURCE DE VELLEMINFROY SARL.

En ce qui concerne les redevances facturées aux franchisés, elles sont également reconnues d'après les livraisons car elles sont proportionnelles à celles-ci.

Les autres produits composant le chiffre d'affaires ne sont pas significatifs.

3.5. Ecarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Les écarts d'acquisition peuvent donner lieu à correction dans un délai d'un an suivant la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont amortis de façon linéaire sur une durée de 20 ans. L'écart d'acquisition constaté sur les titres de la SCI LES CHENAIES est amorti sur 10 ans compte tenu de l'utilisation prévue de son actif immobilisé.

Pour les écarts d'acquisition dont la durée est limitée, un test de dépréciation est réalisé à la clôture des comptes en cas d'indice de perte de valeur.

La valeur nette ainsi déterminée peut donner lieu à dépréciation complémentaire lorsque les valeurs recouvrables deviennent inférieures aux valeurs nettes comptables.

3.6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire et les durées suivants :

	Durées
Constructions	10 à 50 ans
Agencements & aménagement des constructions	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	3 à 10 ans
Matériel de transport	2 à 10 ans
Matériel de bureau	1 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

A titre exceptionnel, les grandes lignes de production industrielles sont amorties entre 15 et 20 ans.

3.7. Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an en présence d'indices de perte de valeur. Il consiste à comparer la valeur comptable d'un actif ou groupe d'actifs à sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif est dépréciée lorsqu'elle devient supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs) et la valeur terminale. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le cas échéant, la dépréciation est comptabilisée en charges exceptionnelles.

3.8. Titres de participation non consolidés, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation non consolidés est inscrite au bilan au coût d'acquisition le cas échéant.

Lorsque leur valeur d'utilité, appréciée notamment sur la base des perspectives futures de résultat ou de valeur de référence à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

3.9. Contrats de location-financement

Les contrats de crédit-bail font l'objet d'un retraitement. Les biens financés par de tels contrats sont inscrits à l'actif avec un emprunt correspondant au passif.

Les biens activés faisant l'objet de contrats de crédit-bail sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

3.10. Stocks et en cours

Les stocks de marchandises et consommables sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les encours de production et les pièces de rechange sont évalués au prix d'achat.

Les intérêts et les coûts de stockage sont toujours exclus de la valorisation des stocks sauf pour les sociétés BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON, EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY et POULAILLON SAINT VIT. Pour ces dernières, l'évaluation des stocks de matières premières et marchandises ainsi que l'évaluation des produits en cours de production tient compte d'un coût de possession.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de la rotation et de l'ancienneté des articles.

3.11. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement. Le poste « Créances clients et comptes rattachés » comprend également les effets à recevoir.

Le poste « Autres créances » est principalement constitué des créances sociales et fiscales.

3.12. Equivalents de trésorerie

La société considère comme équivalents de trésorerie, les titres ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

3.13. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont inscrites en capitaux propres. Elles sont rapportées aux résultats sur la durée d'utilisation de l'actif financé. Cette méthode est appliquée de manière prospective en conformité avec l'entrée

en vigueur du règlement ANC 2020-01. Les subventions d'investissements perçues avant le 1^{er} octobre 2021 restent inscrites en autres dettes pour un total net de reprise de 466 k€.

3.14. Dettes financières

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges.

3.15. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un évènement passé, se traduisant probablement par une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

- **Engagements de retraite et autres avantages au personnel**

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel fait l'objet d'un calcul actuariel. Ces engagements concernent principalement les indemnités de départ en retraite.

La provision à constituer en découlant est intégrée en dotations aux provisions.

Ces engagements sont calculés selon la méthode rétrospective appliquée sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions prévues par les conventions collectives, d'hypothèses actuarielles, de turnover, d'inflation et d'actualisation.

Les actifs de couverture ont été déduits du montant provisionné, le cas échéant.

Les écarts actuariels sont directement enregistrés en résultat.

- **Médaille du travail « Bretzel d'Or »**

Les sociétés de l'ensemble du Groupe attribuent à leurs salariés ayant atteint 10, 20 et 30 ans d'ancienneté, une médaille du travail appelée « Bretzel d'Or ». Comme son nom l'indique, il s'agit d'une médaille sous forme de Bretzel en Or.

La méthode de valorisation est la même que celle utilisée pour les engagements de retraite. Il s'agit de la valorisation du passif latent du coût du Bretzel d'Or qui sera remis au salarié atteignant 10, 20 et 30 ans d'ancienneté compte tenu d'un calcul actuariel.

L'engagement pour Bretzels d'or à la clôture de l'exercice précédent est porté en réserves. La variation de cet engagement à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2022 est portée au compte de résultat.

- **Autres provisions pour risques et charges**

Le Groupe comptabilise une provision pour litige avec un tiers dès qu'un dommage causé avant la clôture de l'exercice est identifié. Lorsqu'un jugement favorable est rendu, les provisions sont maintenues jusqu'à l'expiration du délai d'appel ou du délai de cassation.

3.16. Impôts

- **Fiscalité différée**

La rubrique « Impôts sur les résultats » du compte de résultat inclut l'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les goodwill constatés dans le cadre des regroupements d'entreprises.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le taux moyen d'impôt exigible du groupe est de 26.50%.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ont été corrigés consécutivement à la baisse de l'impôt prévu sur plusieurs années. Un taux moyen de 25% a été retenu pour les impositions différées dont le dénouement se situera au plus tôt sur l'exercice suivant.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

- **Intégration fiscale**

La société POUAILLON SA a opté pour un régime d'intégration fiscale prévu à l'article 233 A du code général des impôts incluant ses filiales BRETZELS MORICETTES MFP POUAILLON SA, EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS et AU MOULIN POUAILLON SARL. Les impôts différés des sociétés intégrées fiscalement tiennent compte du régime d'intégration fiscale.

3.17. Eléments exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Il s'agit notamment des plus ou moins-values de cession, charges de restructuration, amortissements exceptionnels, dépréciations d'actifs, immobilisations mises au rebut, abandons de créances et opérations de lease-back.

3.18. Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Le résultat par action après dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en tenant compte du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des bons de souscription ou de tout autre instrument dilutif.

A la clôture, le groupe n'a émis aucun instrument financier dilutif qui aurait pour conséquence de modifier le nombre d'actions utilisé dans le calcul du résultat par action dilué.

3.19. Instruments dérivés

Le Groupe détient majoritairement des dettes à taux fixe et n'a pas de relations avec des sociétés en devises pouvant nécessiter une couverture de taux et/ou de change.

Par conséquent, aucun instrument dérivé de couverture n'a été mis en place au sein du Groupe.

Note 4. Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées au 30 septembre 2022 est la suivante :

Sociétés	Type	Siège social	SIRET	% d'intérêt		Méthode de Consolidation	
				30.09.2022	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2021
POULAILLON	SA	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	49331143500025	Mère	Mère	IG	IG
MFP POULAILLON	SA	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	37774465100060	99,96%	99,96%	IG	IG
AU MOULIN POULAILLON	SARL	8 rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	43020123600162	99,98%	99,98%	IG	IG
POULAILLON CONSTRUCTION	SCI	28 Rue de Valdoie 68200 MULHOUSE	53827524900018	100%	100%	IG	IG
LES MIRABELLES 2	SCI	28 Rue de Valdoie 68200 MULHOUSE	38762931400023	99,90%	99,90%	IG	IG
MORSCHWILLER CONSTRUCTION	SCI	28 Rue de Valdoie 68200 MULHOUSE	80520794100016	100%	100%	IG	IG
TOMBLAINE DEVELOPPEMENT	SARL	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	80482406800014	100%	100%	IG	IG
SOURCE DE VELLEMINFROY	SARL	Route de la Creuse, 70240 VELLEMINFROY	50851274600019	43,71%	43,71%	IG	IG
EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY	SAS	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	81072741200019	100%	100%	IG	IG
POULAILLON SAINT VIT	SA	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	50534917500040	100%	100%	IG	IG
VELLE	SCI	28 Rue de Valdoie 68200 MULHOUSE	81089798300013	99,90%	99,90%	IG	IG
HOCHSTATT CONSTRUCTION	SCI	28 Rue de Valdoie 68200 MULHOUSE	82830564900018	100%	100%	IG	IG
LES CHENAIES	SCI	28 Rue de Valdoie 68200 MULHOUSE	41515322000025	100%	100%	IG	IG
ANDELNANS CONSTRUCTIONS	SCI	28 Rue de Valdoie 68200 MULHOUSE	38340894500020	99,20%	99,20%	IG	IG

IG : Intégration globale

Il n'y a aucune modification du périmètre du Groupe au cours de la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, et aucun changement dans les pourcentages d'intérêt.

Note 5. Principaux faits caractéristiques de la période

Impact du conflit Russo-Ukrainien

Sur les matières premières, et notamment l'huile de colza, le blé ou la farine, qui sont les plus gros postes d'achat du Groupe, le conflit en Ukraine a brusquement interrompu toutes les exportations de céréales et d'oléagineux. La Russie et l'Ukraine, pèsent ensemble près de 28 % des exportations mondiales de blé et 70 % des exportations d'huile de tournesol. Outre les effets directs sur l'équilibre offre-demande de grains dans le monde, le conflit ukrainien a déclenché une spirale de hausse des coûts de production agricole.

A titre d'exemple, au courant du mois de mars 2022, le prix du blé a augmenté de plus de 70 % par rapport aux jours qui ont précédé le conflit : le boisseau de blé (environ 27 kg) est passé de presque 8 dollars mi-février à plus de 13 dollars le 7 mars. Il est également à souligner que même avant le début du conflit, le prix des céréales et des produits agricoles de base étaient déjà au plus haut depuis la crise de 2007-2008, cette première inflation de prix étant due à la crise sanitaire.

La situation au 30 septembre 2022 a néanmoins permis de constater un retour à des prix plus mesurés, de l'ordre de 355 € la tonne pour le blé tendre. Le cours confirme sa tendance baissière initiée début novembre et revient tester le seuil symbolique des 300 € la tonne.

Pour le Colza, et plus généralement les produits oléagineux, il peut être procédé par analogie. Le cours se situait aux alentours des 320 € la tonne au 31 décembre 2019, prix qui n'a cessé d'augmenter pour connaître un pic fin avril 2022 à environ 1 090 € la tonne (Cours du Colza Fob Moselle). Actuellement, et à date de rédaction du rapport, les prix se situent entre 550 et 600 € la tonne.

Sur le point énergétique, une hausse des prix s'est fait ressentir dès le second semestre 2021, phénomène accentué par l'attaque de la Russie sur l'Ukraine. En effet, la Russie fait partie des principaux exportateurs d'énergies fossiles pour l'Union Européenne. Le lot de sanctions prises à son égard a eu pour effet d'une part de réduire le débit de ses gazoducs de 80 % vers l'UE et d'autre part de provoquer une flambée des prix. Les marchés de l'énergie devraient, selon plusieurs rapports de la Banque mondiale, avoir une tendance haussière jusqu'à courant 2024.

Afin de bien maîtriser ces aléas et cette inflation des coûts, le Groupe a décidé de reprendre les négociations avec l'ensemble de ses clients BtoB afin de pouvoir répercuter ces impacts et négocier une hausse des prix. Les discussions se sont déroulées en bonne intelligence, en prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes. Cela a notamment permis de préserver l'essentiel des marges du Groupe, qui n'hésitera pas à reprendre les discussions même en cours d'année si la situation devait le nécessiter.

Le second objectif du Groupe, et non des moindres, a été de pouvoir continuer de proposer à la clientèle BtoB et BtoC l'ensemble des produits qui forment la gamme POULAILLON, sans rupture ni baisse de qualité, ceci afin de préserver l'image de marque ainsi que la réputation du Groupe.

Mesures liées à la crise sanitaire de coronavirus Covid-19

La crise sanitaire de Covid-19 aura principalement impacté les activités du Groupe au cours de l'exercice clos le 30.09.2020 et 2021, du fait de l'ensemble des mesures restrictives de déplacement ou d'activité. Les campagnes de vaccination ont produit leurs effets, de sorte que les conséquences de la crise sanitaire a été moindre au cours de cet exercice.

Malgré tout, cette crise a modifié les habitudes des consommateurs. Les actifs sont régulièrement en télétravail ce qui constitue une nouvelle règle de fonctionnement modifiant en conséquence les modes de consommation. Certains clients expriment toujours une réticence à se déplacer dans des lieux clos, qui sont bondés, du type les centres commerciaux.

Néanmoins, l'ensemble des mesures sanitaires ont été maintenues au même niveau que lors de la crise sanitaire, ceci afin de limiter les risques de propagation du virus.

Nous n'avons depuis le début de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2021, pas perçu d'aides gouvernementales.

L'activité BtoC continue son développement avec l'ouverture de nouveaux magasins :

- Sur l'aire d'autoroute A35 Haut-Koenigsbourg (68) le 20 octobre 2021 (en franchise),
- Sur l'aire d'autoroute A355 à Duttlenheim (67) le 17 décembre 2021 (en franchise),
- Sur l'aire d'autoroute A36 à Burnhaupt (68) le 16 février 2022 (en franchise),
- Dans la galerie commerciale Leclerc à Obernai (67) le 20 avril 2022 (en franchise),
- A Ensisheim (68), en format Moulin avec Drive, le 03 août 2022, détention en propre.

Note 6. Evènements postérieurs

Depuis la clôture des comptes annuels deux nouveaux magasins ont ouvert leurs portes :

- A Strasbourg (67) rue du vieux marché aux poissons le 07 octobre 2022, suite au rachat du fonds de commerce du magasin « Aux Pralines de Mélanie »,
- A Mittelbronn (57), près de sortie de l'autoroute A4, le 06 janvier 2023, création d'un moulin avec drive.

En parallèle, le magasin situé place de l'Homme de Fer à Strasbourg (67) a été agrandi en intégrant le magasin avec le local adjacent (droit au bail du restaurant « P'tit Max » acquis en 2021). L'extension a été inaugurée le 19 novembre 2022.

Il n'y a pas d'autres évènements postérieurs à signaler.

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 7. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	Ecart d'acquisition	Frais de développement	Concessions, brevets et droits similaires	Autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	11 082	590	3 574	77	15 326
Acquisitions	-	-	41	341	382
Diminutions	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
Valeurs brutes à la clôture	11 082	590	3 615	418	15 707
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(5 173)	(497)	(670)	(37)	(6 377)
Dotation	(548)	(35)	(323)	-	(906)
Reprises	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	(5 721)	(532)	(993)	(37)	(7 283)
Valeurs nettes à l'ouverture	5 910	93	2 904	40	8 947
Valeurs nettes à la clôture	5 362	58	2 621	381	8 424

Les frais de développement concernent notamment :

- des frais de prospection et de publicité, inhérents à la commercialisation de l'eau de Velleminfroy ;
- des frais de programmation de logiciel ;
- des frais de création du concept de franchise Poulaillon ;
- des frais de recherche et développement de nouveaux produits ;
- des frais de création de site internet.
- des frais d'acquisition de droit au bail

Les acquisitions de la période concernent principalement l'achat d'un fonds de commerce situé rue du Vieux marché aux poissons à Strasbourg pour 200 K€ ainsi que les travaux en-cours liés à la migration des serveurs informatiques pour 160 K€.

Les écarts d'acquisitions se décomposent comme suit :

Sociétés	Brut	Correction fonds commerciaux	Ecart d'acquisition bruts après correction	Amortissements et dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
MFP POULAILLON SA	2 374	261	2 635	(1 955)	680	811
AU MOULIN POULAILLON SARL	3 798	2 832	6 631	(3 217)	3 414	3 732
LES CHENAIES SCI	162	-	162	(93)	69	85
POULAILLON SAINT-VIT	1 655	-	1 655	(455)	1 200	1 283
TOTAL	7 988	3 094	11 082	(5 721)	5 362	5 910

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 20 ans, à l'exception de celui constaté sur les titres de la SCI LES CHENAIES qui est amorti sur 10 ans (note 3.5).

Note 8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent ainsi :

	Terrains et constructions	Autres immobilisations en crédit-bail	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	13 527	13 272	1 387	41 738	69 928
Acquisitions	1 092	355	1 022	2 781	5 250
Diminutions	-	(33)	(105)	(322)	(460)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Autres variations	356	35	(735)	377	33
Valeurs brutes à la clôture	14 975	13 629	1 569	44 574	74 751
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(4 179)	(7 636)	-	(24 272)	(36 089)
Dotation	(551)	(878)	-	(3 995)	(5 424)
Reprises	-	27	-	586	614
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Autres variations	-	(1)	-	-	(1)
Dépréciations cumulées à la clôture	(4 730)	(8 487)	-	(27 681)	(40 900)
Valeurs nettes à l'ouverture	9 348	5 636	1 387	17 464	33 837
Valeurs nettes à la clôture	10 245	5 142	1 569	16 891	33 849

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond notamment à :

- Des équipements complémentaires du site d'embouteillage des Eaux Minérales de Velleminfroy, ainsi que des aménagements nécessaires au bon maintien du site historique,
- La densification du réseau de magasin par la création, l'acquisition ou la rénovation de succursales,
- L'amélioration de l'outil de travail destiné à l'activité industrielle,
- Des travaux liés au sprinklage du site de Wittelsheim (poste Terrains et constructions)

Les variations du poste autres immobilisations corporelles en cours s'expliquent notamment par des acomptes sur la création et l'aménagement de nouveaux points de vente pour le réseau de magasin.

Détail des acquisitions d'immobilisations corporelles acquises au courant de la période par Pôle d'activité :

- Boulangerie pour le réseau de magasins :	2 203 K€
- Professionnels :	2 648 K€
- Eau :	214 K€
- Holding autres secteurs :	183 K€

Les autres variations concernent du reclassement de poste à poste.

En présence d'un résultat d'exploitation déficitaire sur le secteur Eau, un test de dépréciation a été réalisé. Les perspectives économiques du pôle Eau ont été évaluées à un niveau supérieur à celui des actifs inscrits au bilan conduisant à une reprise de dépréciation à hauteur de 420 K€. Pour rappel, une dépréciation a été constatée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2020 pour un montant de 1 630 K€. La dépréciation nette à la clôture de l'exercice se chiffre à 1 210 K€.

Les tests effectués sur les autres secteurs d'activité du groupe ne font pas apparaître de baisse de valeur.

Note 9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des prêts, dépôts et cautionnements, dont la totalité est exigible à plus d'un an.

	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	1 039
Augmentations	133
Diminutions	(31)
Variation de périmètre	-
Autres variations	-
Valeurs brutes à la clôture	1 142
Dépréciations cumulées à l'ouverture	-
Dotations	-
Reprises	-
Variation de périmètre	-
Autres variations	-
Dépréciations cumulées à la clôture	-
Valeur nette à l'ouverture	1 039
Valeur nette à la clôture	1 142

Note 10. Stocks et en-cours

	Valeur brute	Dépréciations cumulées	Valeur nette	Valeur nette
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021
Stock de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	3 200	(99)	3 102	2 242
Stocks de marchandises	99	-	99	80
Produits intermédiaires et finis	2 318	-	2 318	2 293
Total	5 617	(99)	5 518	4 615

Le stock de produits finis est composé presque en totalité de produits surgelés. Il s'agit de stockage de produits finis palettisés à destination de l'activité BtoB.

Note 11. Clients et autres créances

	Valeur brute 30/09/2022	Dépréciations 30/09/2022	Valeur nette 30/09/2022	Valeur nette 30/09/2021
Clients et comptes rattachés	6 893	(147)	6 746	5 199
Autres créances d'exploitation	3 071	-	3 071	2 824
Créances fiscales et sociales	3 571	-	3 571	4 324
Comptes courants	-	-	-	8
Impôts différés actifs	1 110	-	1 110	1 393
Comptes de régularisation et assimilés	617	-	617	757
Total autres créances	8 370	-	8 370	9 307
Total	15 263	(147)	15 116	14 506

Les créances du Groupe ont une échéance à moins d'un an.

Note 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Composantes de la trésorerie	30/09/2022	30/09/2021
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités et équivalents	11 393	12 323
Trésorerie à l'actif du bilan	11 393	12 323
Découverts bancaires et équivalents	(3 584)	(2 552)
Trésorerie nette	7 809	9 771

La ligne « Découverts bancaires et équivalents » comprend le Factor.

Note 13. Capital

Le capital social s'élève au 30 septembre 2022 à 5 111 119 € composé de 5 111 119 actions ordinaires.

Note 14. Provisions pour risques et charges

	Provisions pour risques et charges	Provisions pour retraite et engagements assimilés	Total
Valeurs au 30/09/2021	969	674	1 643
Dotations	457	132	589
Reprises consommées	(145)	(207)	(352)
Reprises non consommées	-	-	-
Valeurs au 30/09/2022	1 281	599	1 880

Une provision de 858 K€ a été comptabilisée au titre d'un litige sur les loyers du site de Morschwiller. Le Groupe a quitté les locaux en 2012 et considère le bail sans objet, le bâtiment étant à l'état de ruine. Une procédure judiciaire est en cours, des éléments complémentaires sur ce sujet sont évoqués en note 29.

Les autres provisions pour risques et charges concernent principalement des litiges en cours avec des salariés et les cartes de fidélité.

Les hypothèses actuarielles de la provision pour engagement de retraite sont les suivantes :

	30/09/2022	30/09/2021
Taux d'actualisation	3,74%	0,87%
Age de départ à la retraite cadres	62 ans	62 ans
Age de départ à la retraite non cadres	62 ans	62 ans
Taux de progression des salaires	3,50%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2016-2018

Le taux annuel d'actualisation correspond au taux IBOXX AA+ 10 ans.

Médaille du travail « Bretzel d'Or »

L'engagement pour Bretzel d'Or à la clôture de l'exercice précédent est porté en réserve, la variation de cet engagement à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2022, est portée au compte de résultat.

Les hypothèses de calcul retenues pour l'évaluation de l'engagement des Bretzels d'Or sont identiques à celles retenues pour les engagements de retraite, avec une probabilité de présence en fonction de l'âge.

L'engagement portant sur la remise des « Bretzel d'or » récompensant les 20 ans et 30 ans d'ancienneté a été provisionné pour la première fois lors de la situation semestrielle au 31 mars 2022. L'impact total à la clôture de l'exercice est porté au résultat pour 86 K€.

Note 15. Dettes financières

	Emprunts bancaires	Factor	Crédit-bail	Découverts bancaires et équivalents	Autres dettes financières	Total
Valeurs au 30/09/2021	29 117	1 985	4 833	565	9	36 511
Augmentation	2 446	-	355	-	-	2 801
Diminution	(6 218)	-	(832)	-	-	(7 050)
Variation nette	(1)	1 548	32	(516)	(8)	1 055
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Valeurs au 30/09/2022	25 343	3 533	4 388	49	1	33 317

La ligne augmentation tient compte des intérêts courus.

Les autres dettes financières comprennent également les comptes courants d'associés de la Famille Poulaillon.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments de couverture contre les risques financiers. Il n'y a ni risque de change, ni risque de taux, ni d'engagement de couverture à terme.

Afin de se prémunir face aux difficultés survenues durant la crise du COVID-19 le Groupe a souscrit en 2020 aux Prêts Garantis par l'Etat (PGE) pour un total de 17 500 K€. A la clôture de la période le solde restant à rembourser au titre des PGE se monte à 8 635 K€, amortis mensuellement à échéance fin mai 2024.

Détail des emprunts bancaires et crédit-baux contractés, hors intérêts courus, au courant de la période par Pôle d'activité :

	Réseau de magasins	Professionnels	Eau	Holding	Total
Emprunts bancaires contractés	1 075	1 341	-	-	2 416
Crédit-baux contractés	194	-	-	169	363
Autres (y compris intérêts courus)	13	6	4	7	30
Total	1 282	1 346	4	176	2 809

- Echéancier

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	9 371	13 753	2 219	25 344
Factor	3 533	-	-	3 533
Crédit-bail	748	2 149	1 491	4 388
Découverts bancaires et équivalents	49	-	-	49
Autres dettes financières	1	-	-	1
Total	13 702	15 903	3 710	33 317

Note 16. Dettes non financières

	30/09/2022	30/09/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 949	7 240
Avances et acomptes reçus	53	38
Dettes fiscales et sociales	6 317	6 265
Impôts différés passifs	214	243
Autres dettes	1 680	1 560
Produits constatés d'avance	475	526
Total autres dettes et comptes de régularisation	8 739	8 631
Total dettes non financières	17 688	15 871

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 17. Chiffre d'affaires

	30/09/2022	30/09/2021
Vente de marchandises et production vendue	86 922	66 248
Production vendues de biens	-	-
Prestations de services	1 705	852
Chiffre d'affaires	88 626	67 100

Note 18. Autres produits et charges d'exploitation

	30/09/2022	30/09/2021
Achats non stockés de matières et fournitures	3 089	2 702
Sous-traitance générale	11	12
Locations et charges locatives	7 525	7 100
Entretiens et réparations	1 734	1 549
Primes d'assurance	509	418
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	1 942	1 343
Transports	3 342	2 340
Frais postaux et télécommunications	335	335
Services bancaires	567	477
Autres charges externes	1 776	1 176
Subventions d'exploitation	(239)	(314)
Autres produits	(3)	(3)
Transferts de charges d'exploitation	(223)	(2 318)
Autres charges et produits d'exploitation	20 366	14 817

Au 30 septembre 2021, était incluse dans le poste transferts de charges d'exploitation l'indemnité d'assurance perçue au titre des pertes subies sur l'exercice liées à la crise sanitaire à hauteur de 2 044 K€.

Note 19. EBITDA

	30/09/2022	30/09/2021
EBITDA	7 424	7 179
Résultat d'exploitation av.amort.des survaieurs	1 642	1 882
Amortissements incorporels	357	202
Amortissements corporels	5 425	5 094

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation retraité des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 20. Résultat financier

Le résultat financier du groupe s'analyse comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
Produits des participations et valeurs mobilières	2	3
Intérêts versés et charges assimilées	(438)	(481)
Résultat financier	(436)	(478)

Note 21. Résultat exceptionnel

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	261	6 433
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(750)	(7 377)
Dotations nettes aux provisions	(162)	(585)
Reprise d'actifs EMV	420	-
Autres produits et charges exceptionnels	751	1 505
Résultat exceptionnel	520	(24)

Le résultat exceptionnel comprend notamment les valeurs nettes comptables des immobilisations sorties au cours de la période.

Des produits exceptionnels ont été constatés sur des régularisations de charges sociales antérieurs pour lesquels le Groupe a obtenu un accord de dégrèvement de l'URSSAF pour un total de 531 K€.

Au 30 septembre 2021, étaient inclus :

- les impacts sur les opérations de lease-back et de rachat de contrat des lignes de production de Wittelsheim, Saint-Vit et Velleminfroy pour un total respectif de 6 329 K€ et 6 199 K€ en charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion
- dans les autres produits exceptionnels l'indemnité d'assurance perçue au titre des pertes subies sur le premier confinement de 2020 liées à la crise sanitaire à hauteur de 1 456 K€.

Note 22. Résultat par action

Ce tableau est exprimé en euros.

	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net part du Groupe en euros	1 061 315	1 063 615
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions auto détenues)	5 111 119	5 111 119
Nombre d'actions sur une base diluée	5 111 119	5 111 119
Résultat net de base par action en euros	0,208	0,208
Résultat net dilué par action en euros	0,208	0,208

Note 23. Impôts sur le résultat

Le taux d'impôt utilisé pour le calcul de l'impôt exigible est de 26.50%, sauf pour les sociétés pour lesquels le taux réduit de 15% est applicable le cas échéant, à savoir :

- SCI LES CHENAIES
- TOMBLAINE DEVELOPPEMENT EURL
- SOURCE DE VELLEMINFROY SARL

- Charge d'impôt de l'exercice

	30/09/2022	30/09/2021
Impôts exigibles	139	143
Impôts différés	(254)	119
Total	(114)	263

L'intégration fiscale existante regroupant les sociétés POULAILLON SA, BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA, EAUX MINERALES DE VELLEMINFORY SAS et AU MOULIN POULAILLON SARL a permis de réaliser une économie d'impôt de 1 137 832 euros au 30 septembre 2022, contre 1 091 014 euros au 30 septembre 2021 du fait de l'imputation des situations fiscales déficitaires.

La convention d'intégration fiscale prévoit que l'économie d'impôt réalisée par le Groupe est rétrocédée aux filiales déficitaires.

- Impôts différés

Suite à l'adoption le 30 décembre par la loi de finance pour 2018 n°2017-1837 d'une mesure visant à renforcer la diminution de l'impôt sur les sociétés déjà amorcée en 2017, un ajustement du montant des impôts différés a été réalisé.

Cet ajustement concerne uniquement les impôts différés dont l'échéance est intervenue depuis 2020. Par conséquent, à la clôture et conformément à la loi de finance adoptée, la dette d'impôt est calculée en appliquant les taux de 26.50% (2022) et 25% (à compter de 2023).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale, ce qui est notamment le cas dans le cadre de l'intégration fiscale au niveau de POULAILLON SA, BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA, EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS et AU MOULIN POULAILLON SARL.

	30/09/2022	30/09/2021
Sur différences temporaires	93	133
Sur activation des déficits reportables	926	1 179
Sur engagements sociaux	151	170
Sur crédit bail	(188)	(196)
Sur plus value en sursis d'imposition	(74)	(74)
Sur réévaluation d'actifs	0	(60)
Sur retraitement résultat fiscal latent	(81)	(88)
Sur élimination de marge interne	68	85
sur frais d'établissement	(1)	0
Impôt différé net	896	1 150

- Rationalisation de la charge d'impôt

	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net des sociétés intégrées	1 061	1 064
Charge d'impôt	114	(263)
Résultat consolidé avant impôt	1 175	801
Taux de droit commun	26,50%	28,00%
Charge théorique d'impôt	311	224
Incidence des différences permanentes	131	(213)
Déficits non activés	-	(529)
Différentiel de taux	(37)	476
Crédits d'impôts	(185)	(150)
Autres	(107)	(71)
Charge d'impôt réelle	114	(262)

- Impôts différés actifs sur déficits fiscaux

	Montant des déficits activés à l'ouverture	Déficits activés sur la période	Déficits consommés	Impact du changement de taux	Montant des déficits activés à la clôture
Bretzels Moricettes MFP Poulaillon SA	-	-	-	-	-
Source de Velleminfroy SARL	220	-	(3)	-	217
Eaux minérales de Velleminfroy SAS	193	-	(193)	-	-
Poulaillon Saint-Vit	2 940	-	414	-	3 354
Groupe d'intégration fiscale	1 368	-	(1 148)	-	220
TOTAL	4 721	-	(929)	-	3 792
Impôt différé actif correspondant	1 179		(246)	(7)	926

La projection des bénéfices à venir de Poulaillon Saint-Vit sur un horizon de 5 exercices permettent d'estimer la base future d'imputation des déficits à 3 354 k€. L'impôt complémentaire correspondant, soit 104 K€, a par conséquent été activé sur la période.

Il reste une base de déficit non activés à hauteur de 542 K€ dont la récupération a été estimée probable mais sur un horizon trop lointain.

Note 24. Information sectorielle

24.1. Information sectorielle par activité

30/09/2022	Secteur réseau	Secteur professionnels	Secteur eau	Secteur Holding	Eliminations	TOTAL
Chiffre d'affaires	52 796	47 991	1 745	549	(14 455)	88 626
<i>Dont ventes externes</i>	52 657	33 831	1 589	549	-	88 626
<i>Dont ventes intra secteurs</i>	139	14 160	156	-	(14 455)	-
Résultat d'exploitation	2 601	196	(1 918)	763	-	1 642
Actifs	26 958	37 031	6 272	5 180	-	75 441
Passifs	17 258	28 247	3 112	4 267	-	52 884

30/09/2021	Secteur réseau	Secteur professionnels	Secteur eau	Secteur Holding	Eliminations	TOTAL
Chiffre d'affaires	43 572	37 347	1 213	167	(15 199)	67 100
<i>Dont ventes externes</i>	43 477	22 527	929	167	-	67 100
<i>Dont ventes intra secteurs</i>	95	14 820	283	-	(15 199)	-
Résultat d'exploitation	2 137	804	(1 242)	183	-	1 882
Actifs	27 617	35 561	7 868	4 221	-	75 267
Passifs	18 510	26 485	3 467	5 564	-	54 025

24.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

	30/09/2022	30/09/2021
France	87 563	66 317
Départements 67 et 68	55 411	45 864
Autres	32 152	20 453
Hors France	1 063	783
Chiffre d'affaires	88 626	67 100

Note 25. Personnel

	30/09/2022	30/09/2021
Salaires et participation	25 602	20 301
Charges sociales	6 557	5 396
Autres charges de personnel	278	191
Total	32 437	25 888

L'effectif moyen total (ETC) se répartit de la façon suivante :

	30/09/2022	30/09/2021
Secteur boulangerie	526	462
Secteur professionnels	377	321
Secteur eau	17	19
Autres secteurs	45	46
Total	964	848

	30/09/2022	30/09/2021
Cadres	33	35
Employés	931	813
Total	964	848

Note 26. Engagements hors bilan

Les engagements donnés par le Groupe sont les suivants :

Nature	Bénéficiaires	30/09/2022	30/09/2021
Nantissements de fonds de commerce et matériels	Banques	8 199	7 938
Hypothèques sur murs de SCI	Banques	2 425	2 848
Caution tête de groupe pour filiales	Banques	5 735	5 502
Gages matériels	Banques	7	-
Caution réseau de magasin	Bailleurs	180	180

Les engagements reçus par le Groupe sont les suivants :

Nature	Bénéficiaires	30/09/2022	30/09/2021
Garantie de l'état sur les PGE à hauteur de 90% des montants contractés	Banques	7 771	9 905

Note 27. Informations relatives aux parties liées

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de surveillance**

Le montant des rémunérations brutes allouées à raison des fonctions des membres de l'organe de direction dans des entreprises contrôlées et des intérêts des comptes courants d'associés versés aux dirigeants, se sont élevées à 332 K€ euros et se répartissent comme suit :

Sociétés	30/09/2022	30/09/2021
POULAILLON SA	332	331
MFP POULAILLON SA	0	0
POULAILLON SAINT VIT	0	0
TOTAL	332	331

Aucun engagement supplémentaire par rapport au personnel en matière de pensions et indemnités assimilées ne bénéficie aux membres actifs de l'organe de direction ni les anciens membres actifs (absence de retraite à prestations définies).

- **Relations avec des parties liées**

Il n'existe pas de transactions effectuées avec des parties liées qui ne seraient pas réalisées à des conditions de marché.

Note 28. Informations générales complémentaires

La société BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA (MFP), et la société tête du groupe, POULAILLON SA (PSA), sont en litige avec la société qui a donné à bail le site de MORSCHWILLER LE BAS puis de WITTELSHEIM dans le cadre de plusieurs procédures judiciaires.

Le litige entre les parties trouve son origine dans une promesse de vente consentie par les associés de la société propriétaire des locaux de MORSCHWILLER LE BAS et de WITTELSHEIM portant sur les parts sociales de cette société.

La mise en œuvre de la promesse en 2016 fait l'objet d'un litige, qui n'a pas donné lieu à une décision définitive et qui est soumise à la Cour d'appel de COLMAR, portant sur la revendication de la propriété de ces parts.

Le Groupe POULAILLON a parallèlement engagé la responsabilité civile du promettant pour manquement à ses obligations et sollicite sa condamnation pécuniaire à ce titre.

Parallèlement, plusieurs procédures judiciaires existent opposant MFP à son bailleur.

Concernant le site de MORSCHWILLER :

- Le bailleur demande la nullité de l'acte authentique du 29 septembre 2006 par lequel il a acquis le site de MORSCHWILLER. La société MFP invoque pour sa part notamment la prescription de l'action du bailleur et subsidiairement son mal fondé.

- Corrélativement, MFP considère que le bail portant sur le site de MORSCHWILLER a pris fin en 2012 par suite du transfert de l'activité vers le nouveau site de WITTELSHEIM dont le bailleur est également propriétaire, et par l'effet de la reprise de possession des lieux par ce dernier à cette même date. Le bailleur, pour sa part, sollicite le paiement des loyers courus depuis 2017 et MFP sollicite la restitution des loyers qu'elle estime avoir versés indument à compter de 2012.

Concernant le site de WITTELSHEIM :

- un litige porte sur le montant du loyer convenu par les parties et sur les indexations pratiquées par le bailleur qui sont contestées par MFP et qui sont réclamées par le bailleur.

Sur la période, l'inscription en comptabilité, qui correspond à une position de prudence, de la société MFP est de 390 k€ tous litiges confondus avec le Bailleur des sites de Morschwiller et de Wittelsheim, portant le total provisionné tous exercices confondus à 1 635 k€.

Le Groupe POULAILLON, estime avoir subi un préjudice important suite au refus des associés du bailleur d'honorer la levée de la promesse de cession de parts sociales. Le Groupe POULAILLON a assigné en réparation.

Note 29. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Sociétés	Jean FOLTZER	FIBA	ECA NEXIA	PWC	30/09/2022	30/09/2021
<u>Honoraires liés à la certification des comptes</u>						
POULAILLON SA	17	13	15	-	45	44
MFP POULAILLON SA	-	32	30	-	62	35
AU MOULIN POULAILLON SARL	-	23	28	-	51	30
EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS	-	10	-	-	10	9
POULAILLON SAINT VIT SA	-	-	10	-	10	7
Sous-total	17	78	83	-	177	125
<u>Honoraires liés aux autres services</u>						
POULAILLON SA	-	-	-	-	-	6
MFP POULAILLON SA	-	-	-	9	9	-
Sous-total	-	-	-	9	9	6
TOTAL	17	78	83	9	186	131